

2019-11-11
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN

M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, M. GILBERT DARDEL

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal des séances du 7 et 16 octobre 2019
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Démission de Madame Vicky Raymond Levert à titre de premier répondant
 - Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
 - Adoption du règlement 208 abrogeant le règlement 205 décrétant une dépense de 880 460 \$ et un emprunt de 880 460 \$ pour l'agrandissement du garage existant pour implanter une nouvelle caserne
 - Service de location d'un copieur
 - Protocole d'entente entre la Municipalité de Namur et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet 1 du programme de réfection et construction des infrastructures municipales
 - Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020
 - Adoption du nouveau plan de sécurité civile
 - Demande de permission de passer sur les routes traversant la municipalité
 - Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes
 - Adoption de la programmation de la TECQ 2019-2023
 - Achat de pneus pour le camion sanitaire
 - Demande au Ministère des Transports d'effectuer la réfection de la chaussée du chemin Boileau
 - Soutien au moulin à scie Forespect - Industrie forestière
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
 - Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
 - Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - État provisoire des recettes et des dépenses
 - Rapport du maire
 - Période d'intervention des membres du conseil
 - Levée de la séance

2019-11-173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-174 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal des séances du 7 et 16 octobre 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal des séances du 7 et 16 octobre 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2019-11-175 DÉMISSION DE MADAME VICKY RAYMOND LEVERT À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT que Madame Vicky Raymond Levert a remis sa démission en date du 1^{er} novembre 2019 à titre de premier répondant ;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil accepte la fin d'emploi de Madame Vicky Raymond Levert à titre de premier répondant.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-176 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT que le sentier pédestre et le pont doivent être refaits ;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien peut subventionner jusqu'à 80 % le projet ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur autorise la présentation du projet de réaménagement du sentier pédestre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE Soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Namur à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE La Municipalité de Namur désigne Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-177 ADOPTION DU RÈGLEMENT 208 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 205 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 460 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 460 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE EXISTANT POUR IMPLANTER UNE NOUVELLE CASERNE

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de modifier ledit règlement;

CONSIDÉRANT qu'il était mieux de refaire un nouveau règlement;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 7 octobre 2019 et qu'un avis de motion a été donné le 7 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

ET RÉSOLU que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule abroge le règlement 205.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-178 SERVICE DE LOCATION D'UN COPIEUR

CONSIDÉRANT que le contrat pour la location d'un copieur vient à échéance en date d'avril 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux offres de service comme suit:

- | | |
|---------------------------------|-------------------------------|
| — Imprimerie Papineauville inc. | 251,56 \$ / mois |
| photocopie noire: 0.0110 \$ | photocopie couleur: 0.076 \$ |
| — Xerox | 230.66 \$ / mois |
| photocopie noire: 0.0080 \$ | photocopie couleur: 0.0620 \$ |

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La Municipalité de Namur accepte l'offre de service de Xerox dès maintenant à condition que la compagnie débourse les frais associés à la fin du contrat avec Imprimerie Papineauville qui prend fin en avril 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-179 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'aide financière dans le cadre du volet 1 du programme de Réfection et construction des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance dudit protocole d'entente;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard, Directrice générale et Monsieur Gilbert Dardel, Maire soient autorisés à signer le protocole d'entente concernant la construction de la caserne numéro de dossier numéro 558570.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-180 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal située au 535, route 323, Namur, Québec;

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020 :

- | | |
|----------------|---------------|
| - 13 janvier | - 10 février |
| - 9 mars | - 14 avril |
| - 11 mai | - 8 juin |
| - 13 juillet | - 10 août |
| - 14 septembre | - 13 octobre |
| - 9 novembre | - 14 décembre |

QU' Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale / Secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-181 ADOPTION DU NOUVEAU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Namur reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la direction soit adopté;

QUE Madame Marie-Pier Lalonde Girard soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-182 DEMANDE DE PERMISSION DE PASSER SUR LES ROUTES TRAVERSANT LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que Défi Gatineau Mont-Tremblant 2020 a déposé une demande de permission de passer sur les routes traversant la municipalité les 30 et 31 mai 2020;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil autorise le Défi Gatineau Mont-Tremblant 2020 à passer sur les routes traversant la municipalité les 30 et 31 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-183 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le bureau municipal soit fermé du 24 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement;

QUE Les dates de fermeture soient affichées aux deux (2) endroits désignés soit le bureau municipal et le bureau de poste, ainsi que sur le site internet.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-184 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des

dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-185 ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION SANITAIRE

CONSIDÉRANT que le camion sanitaire aura besoin de nouveaux pneus pour la saison hivernale;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'achat des pneus arrière pour le camion sanitaire auprès de Point S - Villemaire au montant de 4 120,87 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-186 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'EFFECTUER LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN BOILEAU

CONSIDÉRANT qu'une partie du chemin Boileau est très endommagée ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun de faire la réfection de la chaussée du chemin Boileau;

CONSIDÉRANT que le conseil aimerait qu'un accotement y soit érigé pour les cyclistes;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE Le conseil municipal dépose une demande à l'effet que la partie endommagée du Chemin Boileau soit refaite avec un accotement jusqu'à l'entrée de la Municipalité de Boileau.

QUE La Directrice générale achemine ladite résolution à la Commission du transport de la MRC de Papineau ainsi qu'au Ministère des Transports.

Adoptée à l'unanimité

2019-11-187 SOUTIEN AU MOULIN À SCIE FORESPECT - INDUSTRIE FORESTIÈRE

CONSIDÉRANT que le moulin à scie Forespect est situé sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière est en difficulté;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La municipalité s'engage à soutenir le moulin à scie Forespect, en cas de besoin, pour toutes demandes d'aide effectuées auprès des instances gouvernementales.

Adopté à l'unanimité

2019-11-188 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 21 818,15 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 43 316,87 \$ apparaissant à la liste datée du 31 octobre 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL:

Tous les membres du conseil déposent à la table du conseil copie de leur déclaration d'intérêts pécuniaires tel que requis en vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2).

ÉTAT PROVISOIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES

La Directrice générale / Secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil un état sommaire provisoire des recettes et des dépenses, tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2019 ainsi qu'un état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la présentation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. Copie est remise à chacun des membres du conseil, pour étude et considération.

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2019-11-189 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 01.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale / Secrétaire-trésorière